



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E22308

VALABLE JUSQU'AU 25/12/2025

ÉDITÉ LE 02/12/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/2000
Forme juridique : SARL
Capital : DEPUIS LE 08/07/2013
120 000

Raison sociale : STE D'EXPLOITATION FOUQUEAU SARL

152 RUE DE L'ORME TISEAU
45470 TRAINOU

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ORLEANS

Téléphone : 02 38 52 71 12
Portable : 06 26 68 45 74

Fax :

Siret : 429 450 992 00020

Code NACE : 4321A

Numéro caisse de congés payés : 0007232

Site Internet :

E-mail : contact@fouqueau.fr

Assurance Responsabilité Travaux :
MMA IARD 195248680

Responsabilité légale :
FOUQUEAU JEAN-PAUL GÉRANT

Assurance Responsabilité Civile :
MMA IARD 195248680

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/08/2024

Effectif moyen : 6 Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5111	Installation de plomberie sanitaire en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² (Technicité courante) Mention RGE	11/01/2024
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	11/01/2024
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE	13/12/2022
5311	Installation de VMC en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m ² Mention RGE	30/11/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	11/01/2024
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	11/01/2024
o Ventilation mécanique	21/11/2024

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIO

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE D'ORLEANS
959, RUE DE LA BERGERESSE
CS 70606
45166 OLIVET CEDEX

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.